

St Ouen l'Aumône le 22 juin 2019,

Objet : canicule annoncée

et demande de mesures d'urgence

Monsieur le directeur académique,

Comme vous le savez, un épisode particulièrement intense de canicule est annoncé pour la semaine prochaine, avec des températures pouvant dépasser 40°C. De nombreux collègues inquiets nous interpellent. Dans ces conditions, il nous apparaît indispensable que des mesures soient prises par l'employeur afin de protéger la santé des personnels.

Les recommandations spécifiques que le ministère avait transmis aux chefs d'établissements et aux directeurs d'école en juin 2017 afin de prévenir les effets de la canicule restent de bon sens mais il n'en demeure pas moins que de nombreux directeurs d'école sont dans une situation où ils ne pourront les mettre en œuvre. Beaucoup de collègues vont être dans l'impossibilité de trouver un endroit frais dans leurs écoles afin d'accueillir les élèves, et que dire de la plupart des dortoirs dans les écoles maternelles... De nombreuses écoles ne disposent pas de stores et/ou de volets à fermer pour se protéger de la chaleur. Quant à la distribution d'eau « de qualité » en quantité suffisante, encore faut-il que les communes livrent des bouteilles d'eau. En tout état de cause, les directeurs ne peuvent assumer cette responsabilité supplémentaire.

La responsabilité de l'Etat dans cette situation d'urgence est engagée. Afin de prévenir des accidents, nous vous demandons de bien vouloir donner des consignes pour que des dispositions soient prises en conséquence, en lien avec les municipalités du département.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, veuillez agréer, monsieur le directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Vincent Sermet Secrétaire départemental Snudi FO 95